

# Politique RSE de la société ACFRI

Adhérent pour le recyclage  
des équipements  
professionnels

[www.eco-systemes-pro.fr](http://www.eco-systemes-pro.fr)



## SOMMAIRE

La politique de Responsabilité Sociale et Environnementale de la conception à l'installation.

<b>I. Etude et conception</b> .....	<b>1</b>
1. Partenariat fournisseurs	
1.1 Ventilateurs	
1.2 Groupes frigorifiques	
1.3 Régulation	
1.4 Labo test et essais	
<b>II. Formations</b> .....	<b>2</b>
2.1 Formations internes des équipes ACFRI	
2.2 Formations externes	
<b>III. Matières premières et matériaux</b> .....	<b>3</b>
3.1 Inox	
3.2 Mousse isolante	
3.3 PEHD	
3.4 Bois	
3.5 Carton	
3.6 Colle	
3.7 Fluides frigorifiques	
<b>IV. Construction</b> .....	<b>4 à 7</b>
4.1 Poinçonnage	
4.2 Pliage	
4.3 Découpe bois/mousse	
4.4 Machine de collage	
4.5 Assemblage	
4.6 Emballage	
<b>V. Transport</b> .....	<b>8</b>
5.1 Messagerie	
5.2 Affrètement groupage	
<b>Recyclage</b> .....	<b>10</b>
6.1 ACFRI en partenariat avec Eco-systèmes Pro	
6.2 Le dispositif Eco systèmes Pro	
6.3 Traitement des déchets	
<b>Annexes</b> .....	<b>11</b>

## I°) Etude et conception :

Notre démarche RSE (responsabilité sociale et environnementale) commence dès la conception de nos cellules et nos tunnels de refroidissement. Notre politique RSE inclue une sélection de nos partenaires en fonction de leur engagement RSE.

Nous appliquons la logique GreenTech : conviction simple et claire qui repose sur la philosophie de base ebm-past à savoir : « chaque nouveau produit développé doit être meilleur que le précédent en termes d'économies et d'écologie.

### **1. Partenariat fournisseur :**

#### **1.1 Ventilateurs :**

- ✓ Développement d'une nouvelle gamme de ventilateurs à basse consommation suite au décret d'application de la norme ERP 2015, norme imposant une efficacité énergétique minimum sur les ventilateurs

#### **1.2 Groupes frigorifiques :**

- ✓ Développement et intégration dans notre gamme de références pour optimiser le rapport consommation / puissance

#### **1.3 Régulation :**

- ✓ Mise au point d'un régulateur permettant d'optimiser la consommation ventilateurs et groupe frigorifique
- ✓ Dispositif de dégivrage par utilisation de la chaleur des produits en début de cycle.
- ✓ Brevet N° FR1355609 : optimisation de la consommation électrique.

#### **1.4 Labo tests et essais :**



- ✓ L'ensemble des solutions Green Tech font l'objet de test et d'optimisation de performance.

## II°) Formations :

L'efficacité RSE (responsabilité sociale et environnementale) repose sur la bonne maîtrise des équipements en interne pour la en interne pour l'utilisateur.

### **2.1 Formations internes des équipes ACFRI :**

- ✓ Formation des agents internes aux nouvelles technologies pour évolution des carrières (exemple : plieur devenu opérateur robot)
- ✓ Formation Manipulation des fluides (Pièce CES1/04/15-AF)  
Intitulé de la formation : Intervenir sur un circuit frigorifique  
Objectifs : Identifier les obligations réglementaires  
Maîtriser le principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique  
Charger et récupérer les fluides de circuits frigorifiques
- ✓ RPF Formation : cession BORDAUX du 15 au 16 décembre 2015, par l'organisme de formation, PYC ETC. 16/18 place de la Chapelle - 78018  
Intitulé des formations : Savoir proposer une solution au CO2.  
Les fondamentaux théoriques pour mieux vendre  
Les fondamentaux du CO2 : de la théorie à la pratique  
Maîtriser les aspects spécifiques du CO2.
- ✓ Formation AFPA : Du 8 au 11 septembre 2014 au centre de l'AFPA,  
5 route nationale 91510 LARDY  
Intitulé de la formation : Fluides frigorigènes : intervenir sur un circuit frigorifique (niveau 1).

### **2.2 Formation externes :**

Notre société a mis en place depuis plusieurs années un relationnel direct entre l'usine et ses utilisateurs de la réglementation des équipes ACFRI : les procédures et les produits de nettoyages (préconisation des produits Green Tech), la régulation (optimisation des durées de cycle et réduction de la consommation électrique) et le dégivrage (utilisation du dégivrage sous résistance).

- ✓ Formation sur site à l'optimisation des équipements visant à limiter les consommations sur le refroidissement rapide.
- ✓ Formation téléphonique/Hotline (0 892 701 091) pour améliorer le diagnostic de performance.

### III°) Matières premières / Matériaux :

La cohérence RSE ACFRI commence par le choix de matières et de service compatible avec l'exigence environnementale.

#### 3.1 Inox :

- ✓ Recyclé, fournisseur éco-responsable
- ✓ Optimisation de l'épaisseur de tôle pour limiter le poids des machines

#### 3.2 Mousse isolante :

- ✓ Utilisation de mousse sans CFC (Chlorofluorocarbures) pour préservation de la couche d'ozone par le fournisseur DUNA CORRADINI.
- ✓ Composant naturelle **CORAFOAM®**.

#### 3.3 PEHD :

- ✓ Utilisation de polyéthylène recyclé (fournisseur éco-responsable)

#### 3.4 Bois :

- ✓ Fournisseur éco-responsable matière certifié (Pièce CES1/04/15-AB)

#### 3.5 Carton :

- ✓ (Pièce CES1/04/15-AC)



#### 3.6 Colle : composant végétale

#### 3.7 Fluides frigorigènes :

- ✓ Capacité de manipuler les fluides.
- ✓ Evolution de la conception des machines pour leur compatibilité la nouvelle génération de fluides à faible GWP (R410A, R407F, R452A, R449A et CO2)

### → De nouvelles interdictions d'usage de certains HFC pour certains secteurs

Sera notamment interdit :

- Pour la maintenance : les HFC neufs de PRP > 2500 ne peuvent plus être utilisés à compter du 1/01/2020 pour l'entretien des équipements de réfrigération ayant une charge supérieure à 40 t eqCO<sub>2</sub>. Seuls les fluides recyclés (venant du même site) ou régénérés pourront être utilisés jusqu'au 01/01/2030 pour cette fonction.
- Pour les équipements neufs : ▼

Equipements neufs		Date d'interdiction
Frigos et congélateurs ménagers avec HFC dont le PRP ≥ 150		01/01/2015
Frigos et congélateurs à usage commercial (hermétiquement scellés)	Avec HFC dont le PRP ≥ 2500	01/01/2020
	Avec HFC dont le PRP ≥ 150	01/01/2022
Equipements de réfrigération fixes avec HFC dont le PRP ≥ 2500 (sauf applications pour < -50°C)		01/01/2020
Equipements de réfrigération centralisée multi postes à usage commercial avec HFC dont le PRP > 150 d'une puissance ≥ 40kW (sauf circuits primaires de réfrigération centralisé en cascade dont le PRP est < 1500)		01/01/2022
Climatiseur mobile autonome (hermétique) avec HFC dont le PRP ≥ 150		01/01/2020
Systèmes de climatisation bi blocs dont la charge < 3kg de HFC et dont le PRP ≥ 750		01/01/2025

#### **IV°) Construction :**

Chaque étape de fabrication doit prendre en compte les conditions de travail de notre personnel.

##### **4.1 Poinçonnage :**

- ✓ Utilisation de programmes de nuit pour limiter l'exposition au bruit à l'atelier
- ✓ Utilisation optimisée de la matière pour limitation des déchets

Poste de poinçonnage, chargement déchargement automatique :



##### **4.2 Pliage :**

- ✓ Utilisation d'un robot pour prévention des TMS du poste plieur
- ✓ Formation évolutive du poste plieur en operateur qualifié sur machine

Robot de pliage :



##### **4.3 Découpe bois/mousse :**

- ✓ Récupération des poussières par aspiration



#### 4.4 Machine de Collage :

- ✓ Dosage automatique pour limiter la consommation de colle



#### 4.5 Assemblage :

- ✓ Bancs de montage adaptés et outillage spécifique pour prévention aux TMS - outillage ergonomique.



#### 4.6 Emballage :

- ✓ Utilisation de chutes de mousse recyclées



## V°) Transport :

### 5.1 Messagerie :

- ✓ Partenaire éco responsable, ACFRI sélectionne ces transports avec exigence sur un engagement RSE claire et certifié avec groupage pour limitation de l'empreinte carbone (Pièce CES1/04/15-AT)
- ✓ DISTRITEC transporteur partenaire de la société ACFRI a obtenu le label qui représente une forme de reconnaissance et concrétise les résultats en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, obtenus grâce aux nombreuses actions mises en place comme l'acquisition de véhicules hybrides, la formation à l'éco conduite et le renouvellement anticipé la flotte. Ce nouveau label encourage à atteindre les objectifs fixés pour 2017, soit -20% des émissions de CO<sub>2</sub>.



- Lien de la Charte CO<sub>2</sub> : [http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CP\\_CharteCO2\\_16\\_JUIN\\_2011\\_cle067e11.pdf](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CP_CharteCO2_16_JUIN_2011_cle067e11.pdf)

### 5.2 Affrètement groupage :

- ✓ Prestataire spécialistes
- ✓ Appel des sociétés

## VI°) Recyclage :

### 6.1 Acfri en partenariat avec l'organisme Eco-systèmes Pro

## Vos équipements Frigorifiques et électriques se recyclent !

- **Contexte réglementaire :**

Les Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) relèvent de l'une des 10 catégories de la réglementation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) conformément au Code de l'Environnement.

Les DEEE issus du Froid commercial (tout comme ceux des secteurs de la Climatisation-Ventilation) font partie des catégories 1 et 2. Ces déchets contiennent des matériaux pouvant être dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Ainsi, les DEEE professionnels ne se jettent ni en Déchets Industriels Banals (DIB), ni en Ferraille !

Le Code de l'Environnement impose aux producteurs d'EEE, l'organisation, le financement et le recyclage des DEEE (des équipements mis sur le marché). Cette obligation porte aussi sur les équipements professionnels pour lesquels une éco-participation se met en place progressivement.

- **Connaissez-vous le service Eco-systèmes Pro ?**

Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics qui garantit la collecte, la dépollution et le recyclage des DEEE ménagers, dans le respect des plus hautes exigences environnementales.

Fort de son savoir-faire avec les DEEE ménagers, Eco-systèmes est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, agréé pour les DEEE professionnels des catégories 1 et 2 dont font partie, entre autres, les équipements du secteur du Froid commercial et ceux de la Climatisation-Ventilation.

Eco systèmes Pro, le service mutualisé dédié à la collecte et au traitement (dépollution et recyclage) de ces déchets, est alors créé !

- **Comment fonctionne le dispositif Eco-systèmes Pro ?**

L'enlèvement des équipements professionnels en « fin de vie » est **gratuit** et se fait directement chez le détenteur (chantier de dépose, par exemple) sous réserve d'atteindre un seuil minimum de 500 kg d'équipements ou via un réseau national de points d'apport gratuits destinés aux professionnels. Sont concernés par exemple, les équipements professionnels des vitrines frigorifiques, les meubles groupe logé...

- **Que deviennent les équipements collectés ?**

Vos DEEE feront l'objet d'une dépollution et seront démantelés afin de séparer et trier les différentes matières par des prestataires sélectionnés en France (métropolitaine et DOM) et systématiquement contrôlés. Les fractions de plastiques, métaux, verre seront recyclés en matières premières « secondaires » afin d'économiser les ressources naturelles. Les fractions restantes seront, par exemple, utilisées comme combustible ou enfouies en installation de stockage des déchets. Enfin, les substances polluantes seront éliminées de manière contrôlée.

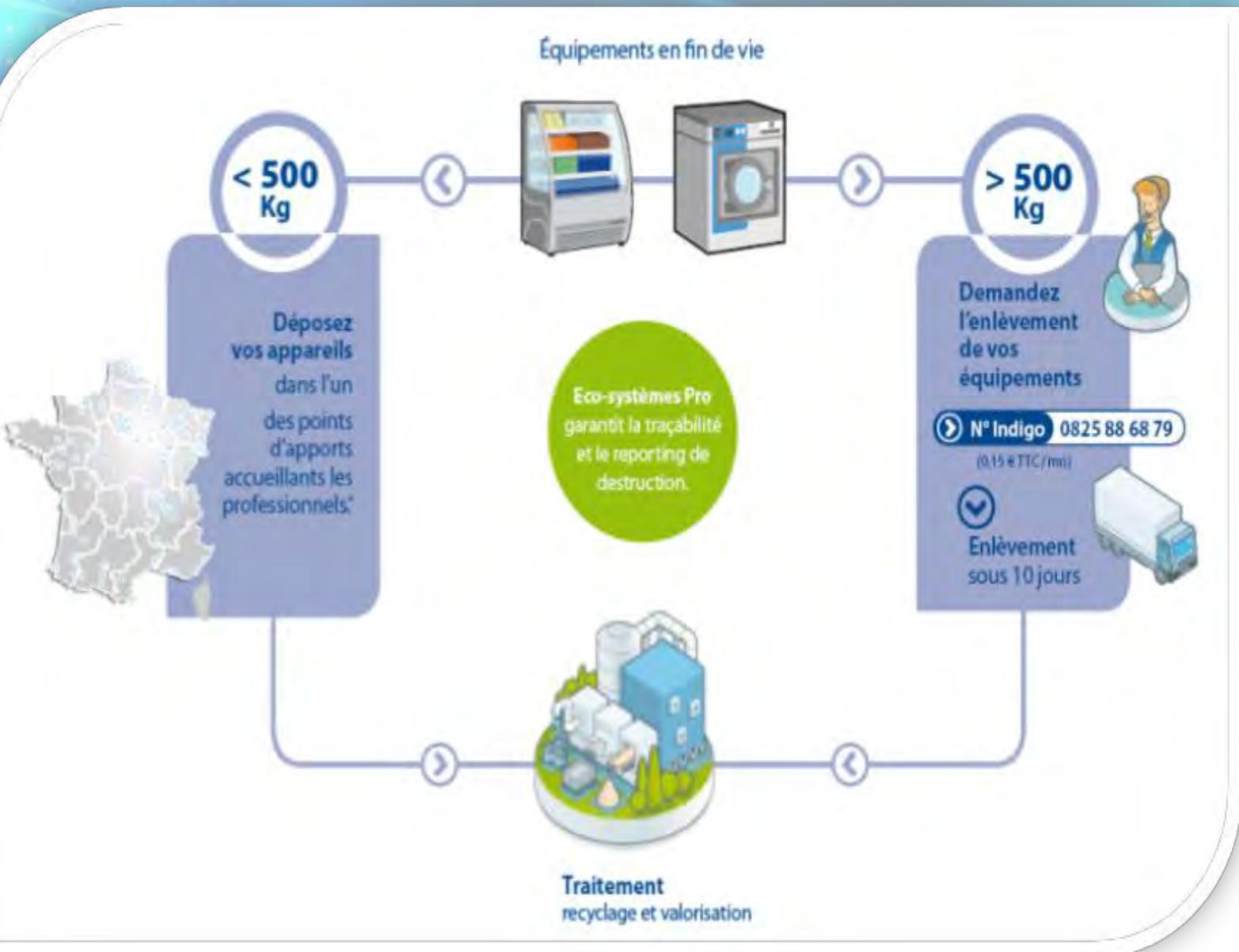
Contactez le service Eco-systèmes Pro : [contact@eco-systemes-pro.fr](mailto:contact@eco-systemes-pro.fr) /



Pour plus d'information [www.eco-systemes-pro.fr](http://www.eco-systemes-pro.fr)



## 6.2 Le dispositif Eco-systèmes Pro



## 6.3 Traitement des déchets :



- ✓ Traitement des déchets avec le partenaire TER (tri environnement recyclage) certifié ISO 14001 :2004
- ✓ Utilisation de colis recyclé : ISO 9001 - quality management system

ISO 14001 - environmental management system

**VII°) Annexe:**

**EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS REPRIS DANS LE CADRE DE L'AGREMENT**

*(Liste non exhaustive)*

CATEGORIES 1 & 2	EQUIPEMENTS
<b>PRESSING, BLANCHISSERIE</b>	<p>Lave-linge professionnel</p> 
	<p>Presse à repasser</p> 
<b>FROID COMMERCIAL</b>	<p>Réfrigérateur professionnel</p> 
	<p>Vitrine frigorifique</p> 
	<p>Congélateur pour produits surgelés/ crèmes glacées</p> 